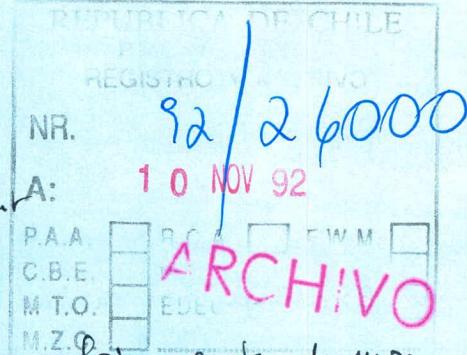


Nauteau Souissan
23 rue Stoffel
49360 • Nantévrier
France

(12)

Nantévrier le 3 novembre 1992



Monsieur le Président

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant le sort d'un condamné : il s'agit de Mr. JUAN DOMINGO SALVO ZUNIGA, qui aurait été condamné à mort en avril 1992 pour les meurtres d'une femme et de ses trois enfants. La Cour Suprême aurait confirmé cette sentence le 19 octobre dernier.

Permettez-moi de vous demander respectueusement d'exercer votre droit de grâce et de commuer la condamnation à mort de Juan Salvo Zuniga. Je suis membre d'Amnesty International, opposé à la peine capitale dans tous les cas et sans réserves, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence et comme une violation du droit à la vie. Je vous demande également d'user de tout votre pouvoir pour faire en sorte que la peine de mort soit totalement abolie au chili.

Ma lettre n'a aucun motif politique, son seul objet est la défense des droits de l'homme.

Confiant en votre souci d'humanité et de progrès, je vous prie, Monsieur le Président, de croire à ma très haute considération.

Ch. Souissan

PAR AVION



AÉROGRAMME

RCM A
Mon Excellence

Monsieur Patricio AYLWIN AZOCAR

Président de la République de Chile

Palacio de la Moneda

SANTIAGO

CHILI

Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.

45360 Aylwin - House
23 rue 86/87
doulet pour aero

Adresse

Nom

EXPEDITEUR :

Jean Paul Schuhmacher
10 rue des Paules
57050 Flapperville
France

le 2-11-92

à

Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la République de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago

Monsieur le Président,

Je suis membre d'une équipe française d'AMNESTY INTERNATIONAL et c'est à ce titre que je me permets d'intervenir respectueusement auprès de vous pour vous prier d'exercer votre droit de grâce et de commuer la condamnation à mort de Juan Salvo ZUNIGA. Sa condamnation a été confirmée par la cour suprême le 19 octobre dernier.

Comme vous le savez, notre organisation n'est pas gouvernementale et agit en toute indépendance sans jamais porter de jugement sur les gouvernements en place. Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserve, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence.

Je me permets d'insister également pour vous fairez tout ce qui est en votre pouvoir pour que au Chili la peine de mort soit abolie, suivant en cela la tendance mondiale.

En vous renouvelant de l'attention que vous avez porté à cette lettre je vous prie de croire, Monsieur le président, à ma très haute considération.

— J.P.S. —

MARCHOIS ANNE-MARIE

Asfeld le 3 novembre 1953

08190 ASFELD

FRANCE

Monsieur le Président

CHILI: JUAN DOMINGO

ZUNIGA agriculteur

action complémentaire au AU 195/92

PEINE DE MORT

C'est en tant que membre d'Amnesty International que j'ai l'honneur de m'adresser à vous. Luttant pour le respect dans tous les pays, des principes énoncés dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme je vous demande instamment s'il vous plaît d'exercer votre droit de grâce et de commuer la condamnation à mort de JUAN SALVO ZUNIGA;

je vous fais savoir qu'Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sous réserves, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence;

je demande l'abolition totale de la peine de mort au Chili, suivant en cela la tendance mondiale.

En espérant que ma requête soit prise en considération veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Mme Marchois

PAR AVION



AÉROGRAMME

M. S.R. PATRICIO AYLWIN AZÓCAR
Président de la République de Chile
Palacio de la MONEDA
SANTIAGO

CHILI

Deuxième pliage

Ce pli ne sera pas acheminé par avion
S'il contient un objet quelconque.



08190 ASSELD FRANCE

Adresse

Nom Mme MARCHOIS ANNE-MARIE

EXPEDITEUR :

S R PATRICIO

PS: cette lettre est à envoyer à l'adresse suivante

Le Mans, le 3 Novembre 1992

A. BUZARE
61, rue de l'Eventail
72000 LE MANS
FRANCE

Monsieur Patricio Aylwin Azocar
Président de la République du Chili
Santiago - CHILI

Monsieur le Président,

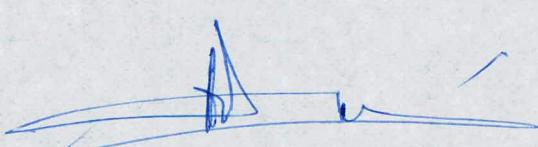
Je vous adresse la présente lettre en ma qualité de membre d'Amnesty International, Organisation dont vous connaissez la ligneure indépendante.

Ainsi que vous le savez certainement, Amnesty International s'oppose à la peine de mort. Dans les cas, car elle est considérée comme une violation des droits à la vie et de droit à une vie sans être soumis à des châtiments cruel, inhumains et dégradants, ainsi que de proclamer la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

C'est dans cet esprit que je vous prie d'espérer votre droit de grâce en faveur de Juan Pedro Zúñiga et de condamner la condamnation à mort qui l'a frappé.

Je vous exprime en cette heure n°touche pas, conformément à la profession faite au début de 1990 par votre Gouvernement, le Chili - suivant en cela la tendance mondiale - abolisse prochainement la peine de mort.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Mans, 02.11.1992

Annie Gagneux

F- 51 Rue d'Alger
72000 Le Mans

Tél : 43.24.57.13

à

Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República.

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur, en tant que membre d'Amnesty International, de vous demander d'exercer votre droit de grâce, et de commuer la condamnation à mort de Juan Salvo Zuniga.

Je me permets de vous rappeler qu'Amnesty International est opposé à la peine de mort dans tous les cas, dans la mesure où celle-ci représente le traitement cruel, inhumain et dégradant, par excellence.

Au fil de ces dernières années, de nombreux pays se sont déterminés pour l'abolition totale de la peine de mort. Je sollicite vivement qu'il en soit ainsi prochainement pour votre pays et que vous en soyez le principal artisan.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma haute considération.

Annie Gagneux

M. et Mme Robert JONNET
30, rue du Pavé
72000 LE MANS

le Mans le 2.11.92

Monsieur le Président

Nous apprenons par Amnesty International que la cour suprême avait confirmé la condamnation à mort de Juan Domingo SALVO ZUNIGA coupable des meurtres d'une femme et de ses trois enfants. Vous avez déjà misé de votre droit de grâce en commuttant la condamnation de trois fermiers nous vous demandons d'afin de même faire SALVO ZUNIGA.

A Amnesty International, nous pensons que la peine de mort est contrarie à la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies et en particulier à ses articles 3 et 5.

C'est pourquoi nous demandons que la peine de mort soit abolie au Chili comme dans beaucoup d'autres pays et comme nous l'avons, nous aussi, demandé en 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos hautes considérations

Fornell



Christian MONTHEARD
"Le petit mortier"
ROZÉ sur SARTHE
F. 72210

sr Patricio AYLWIN AZOCAR
Presidente de la Republica de CHILE

le 8 Novembre 1992

Monsieur le President,

Je me permets de m'adresser à vous car j'ai reçu des informations d'AMNESTY INTERNATIONAL sur la condamnation à mort de JUAN DOMINGO SALVO ZUNIGA confirmée par la Cour Suprême le 19 octobre.

Monsieur le President, je vous demande instamment, au nom de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, rejetant les châtiments cruels ou inhumains, et en accord avec AMNESTY INTERNATIONAL, de commuer la peine de Juan Domingo SALVO ZUNIGA et de demander l'abolition totale et définitive de la peine de mort au Chili, qui constituerait une avancée notable et reconnue de votre pays.

Vous remerciant par avance des mesures que vous ne manquerez pas de prendre en ce sens, je vous prie de croire, monsieur le President, à ma très haute considération.



Monsieur Jacques Dauvin
51100 Reims
France

Le 11 Novembre 1992

à Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la République de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago
Chili

Monsieur le Président,

Amnesty International a appris que, le 19 Octobre 1992, la Cour suprême a confirmé la sentence de condamnation à mort de Juan Domingo Salvo Zuniga. Son cas va maintenant tous être soumis, et vous avez le pouvoir de commuer la sentence. Nous savons que vous avez bien fait, récemment, commuer les condamnations à mort de trois Péruviens.

C'est pourquoi je vous demande respectueusement d'exercer votre droit de grâce, et de commuer la condamnation à mort de Juan Salvo Zuniga.

Je me permets de vous rappeler qu'Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserve, et la considère comme un châtiment cruel, inhumain et dégradant.

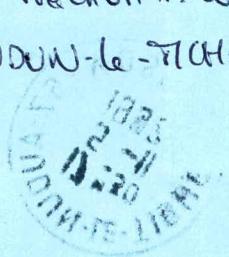
Pour suivre la tendance mondiale, il serait souhaitable que la peine de mort soit totalement abolie au Chili.

Aspirant que vous prendrez bien compte ma demande en considération, et vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération

affluvis

ma FERKETIT
Rés. Beaufit Fréchon n° 28
57390 AUDUN-le-TICHE
FRANCE

le 04 novembre 1992



Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile
Santiago CHILI

Monsieur le Président de la République,

En tant que membre d'Amnesty International, je me permets respectueusement d'attirer votre attention sur le cas de Juan Domingo SALVO ZUNIGA, agriculteur, condamné à mort en Avril 1992 par la Cour d'Appel de la ville de La Serena ; le 19 octobre, le Cour Suprême a confirmé la condamnation.

C'est pourquoi je m'adresse à vous, Monsieur le Président de la République, et vous demande d'exercer votre droit de grâce pour examiner cette condamnation à mort.

J'ose espérer que la peine de mort sera totalement abolie au Chili, devant en cela la tendance mondiale.

J'espère, Monsieur le Président de la République, que vous prendrez mes requêtes en considération et d'avance je vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. F. FERKETIT".

PAR AVION



AÉROGRAMME

M. Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago Chili

Deuxième pliage



Ce p'ti ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.

FRAUCE

54390 ALLOUW-LA-TILLE

Adresse du destinataire : rue du chêne n° 28

Nom FERRERETTI Allouc

EXPÉDITEUR :

Sr. Patricio Aylwin Azócar, Presidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda - SANTIAGO - C H I L I -

Châtillon, le mardi 3 novembre 1992
Fête de Saint Martin de Porrès

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous demander respectueusement d'exercer votre droit de grâce et de commuquer la condamnation à mort de Monsieur Juan Domingo SALVO ZÚÑIGA, agriculteur, condamné à la peine capitale en avril 1992 par la cour d'appel de La Serena pour les meurtres de Madame Antonia del Carmén CABRERA GÓMEZ et de ses trois enfants.

Avec AMNESTY INTERNATIONAL, je m'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, car je considère cette peine comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence et en contradiction avec les Articles 3 et 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, "acceptée" par les 179 Etats-membres de l'O.N.U., dont le Chili.

Je demande instamment l'abolition totale de la peine de mort au Chili, suivant en cela la tendance mondiale pour plus d'humanité et de respect de la personne humaine, même gravement coupable.

Sachant que vous avez récemment commué les condamnations à mort de trois Péruviens, j'ai pleine confiance que vous voudrez user d'humanité également à l'égard de M. Juan Domingo SALVO ZÚÑIGA.

En cette fête du saint péruvien si vénéré dans toute l'Amérique latine et particulièrement par les plus humbles et les Noirs et les métis, je me permets de confier ma demande à San Martin de Porrès, pour qu'il "balaye" la peine de mort dans les Amériques et qu'il fasse "convivir el perro, el gato y el pericote".

J'adresse copie de ma lettre au Président au Sénat de la Commission des Droits de l'Homme, au Comité de Défense des Droits de l'Homme, au Quotidien La Nación et à l'Ambassade du Chili à Paris.

A l'avance, je vous exprime ma reconnaissance pour le meilleur accueil que vous voudrez bien réservé à mon appel.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

R. Froment

René FROMENT (70 ans)

Prêtre catholique

Membre d'AMNESTY INTERNATIONAL

1, rue Gaussard - 51700 CHATILLON-sur-Marne

F R A N C I A

District Paroissial URBAIN II
1, rue Gaussard
CHÂTILLON - SUR - MARNE
51700 DORMANS - Tél. 26.58.34.63
CCP: 470.71 P Châlons
DIOCESE DE REIMS

PAR AVION



Mon amie je m'excuse pour la longue absence que j'ai depuis mon retour de Chine.
J'espérais que vous seriez rentré à Paris mais malheureusement je suis resté jusqu'à ce matin à l'hôtel où je dormais.
Le lendemain matin j'ai pris un bus pour aller à la gare de l'Est et prendre le train pour Paris. J'ai passé la nuit dans un hôtel à la périphérie de la ville et je suis arrivé à Paris vers 10h00 ce matin. J'ai pris un taxi pour aller à l'appartement que j'ai loué pour une semaine. J'y ai trouvé tout ce dont j'avais besoin et je me sens très bien maintenant.

AÉROGRAMME

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

Président de la République du Chili

Palacio de la Moneda

Santiago

Chili

South America

Latin America

Argentina

Brazil

Peru

Ecuador

Venezuela

Honduras

Costa Rica

Nicaragua

Panama

Colombia

Bolivia

Argentina

Uruguay

Paraguay

Bolivia

Argentina

Uruguay

Mr Soulard Jean-Maurice
6 rue des ardoisières
49300 Cholet FRANCE

Cholet le 2/11/92

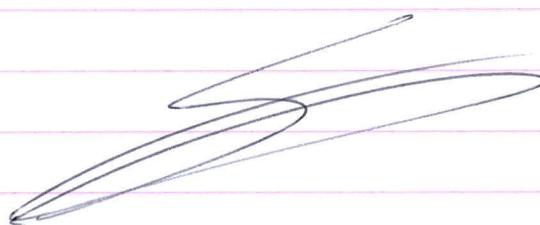
Monsieur le Président

Monsieur le Président, je vous demande de commuer la condamnation à mort de Juan Domingo Salvo Zuñiga en prison à perpétuité.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence.

Je demande l'Abolition de la peine de mort dans votre pays en suivant pour cela la tendance mondiale

Recevez, Monsieur le Président, le sentiment de ma très haute considération.



amnesty international.

GROUPE N° 107.

M.T. RAMBAUD
1, rue CATHEL'INEAU
85290 - MORTAGNE - S - SEVRE
FRANCE

Sra Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
de Chile

9 novembre 1992

Excellence,

Nous avons appris avec tristesse que la Cour Suprême a confirmé la condamnation à mort de JUAN DOMINGO SALVO ZUNIGA - Aussi, nous nous permettons de vous écrire pour vous demander d'exercer votre droit de grâce et de commuer cette peine.

Nous sommes, à Amnesty International, opposés à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, car c'est le plus cruel, inhumain et dégradant traitement qui puisse exister - Et nous aimerais que le Chili suive les nombreux pays du monde qui ont aboli la peine de mort - Sûrs que vous ferez tout, Excellence, pour influencer votre Gouvernement et la "Comisión Mixta" créé pour cette question, nous vous prions d'agréer nos très respectueuses salutations.

PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTION FRANÇAISE

4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11, Tél. 43.38.74.74. Téléx Amnesty 213 659 F, Minitel 3615 Amnesty